

Résumé de la Politique de financement evol

Entreprises admissibles et exclusions

1. Entreprise légalement constituée et inscrite au Registraire des entreprises du Québec.
2. Le siège social de l'entreprise et son activité principale sont situés au Québec.
3. Sont exclues les entreprises dont les activités pourraient porter à controverse, être avilissantes pour les personnes ou avec lesquelles il serait déraisonnable d'associer le nom d'Evol et de ses partenaires de financement : politique, religion, sexe, bars, divertissements violents, ventes à paliers multiples et toute autre activité pouvant porter à controverse sur le plan éthique.

Critères d'admissibilités

1. L'entreprise doit être dirigée par au moins une personne appartenant à une communauté sous représentée en entrepreneuriat (femmes, personnes racisées, personnes immigrantes, membres Premières Nations et Inuits, personnes de la communauté LGBTQ2+ et personnes en situation de handicap) et cette ou ces personnes doivent :
 - a) Détenir au moins 25 % des parts et des votes
 - b) Détenir un poste stratégique au sein de l'entreprise
2. Être en mesure de démontrer son intention (au cours des 12 prochains mois) ou sa contribution réelle à au moins un des 17 objectifs de développement durable de l'ONU.
3. Le financement doit répondre à un besoin précis selon le cycle de vie de l'entreprise.

Dépenses admissibles

1. Acquisition d'immobilisations (terrain, bâtisse, équipement etc.)
2. Acquisition d'immobilisations non tangibles (licence, marque de commerce, brevet, etc.)
3. Achat et rachat d'actions
4. Mise au point et commercialisation de produits et services pour entreprises existantes
5. Fonds de roulement dédié exclusivement aux opérations de l'entreprise dans les 12 à 18 mois de l'octroi du prêt

Minimum Maximum

Valeurs du prêt

Démarrage	20 000	75 000
Croissance, acquisition et relève	20 000	450 000

Termes du prêt

En mois	24	96
---------	----	----

Incluant moratoire initiale s'il y a lieu

Modalités de remboursement

Remboursement par versements mensuels fixes (capital et intérêts) durant toute la durée du prêt

Moratoire initial*

Sur les intérêts	-	12
------------------	---	----

Intérêts capitalisés sur une période de 12 mois au moment de l'autorisation du prêt

Sur le capital	-	24
----------------	---	----

Capital : Maximum de 24 mois au moment de l'autorisation du prêt

*soumis à conditions

Possibilité de moratoire en cours de prêt - soumis à conditions

Mise de fonds

1. Provient d'un-e ou des actionnaires
2. Représente 5 % du coût total du projet ou du montage financier
3. Peut être en argent ou résulter d'un transfert d'actifs libres de tout endettement

Exemption : Entreprises de plus de deux ans existences et bénéficiant d'un ratio minimal de capitalisation de 10 % de l'actif peuvent suppléer à la mise de fonds

Sûretés exigibles

- Cautionnements corporatif et/ou personnel, conjoint, solidaire et indivisible des principaux actionnaires pour le plein montant du prêt
- Assurance vie et invalidité (si applicable)
- Hypothèque mobilière et immobilière de rang disponible

Tarification administrative

- Frais d'ouverture de dossier :
 - Pour les prêts entre 20 000 \$ et 75 000 \$: 350 \$
 - Pour les prêts entre 75 001 \$ et 250 000 \$: 500 \$
 - Pour les prêts entre 250 001 \$ et 450 000 \$: 650 \$
- Frais de gestion du prêt (montant chargé annuellement à l'anniversaire du prêt lequel se calcule comme suit):
 - Taux de 0,40 % du solde du prêt, pour un minimum de 200 \$ et un maximum de 1 800 \$.
- Frais de 75 \$ non remboursable pour l'étude des demandes de moratoire en cours de prêt.